

ASSOCIATION AINF

PRIX UNIVERSITAIRE 2009 / 2010

Inscrivez-vous pour le PRIX UNIVERSITAIRE ASSOCIATION AINF « Promotion de la Sécurité & Santé au Travail Prévention et maîtrise des risques professionnels »

Qui peut s'inscrire ?

Tout étudiant en master ou doctorat, en université, ou en grande école d'ingénieurs ou de gestion, tout futur manager, tout futur ingénieur, dont le champ d'investigation et d'étude (*mémoire de recherche, rapport de stage*) touche les risques professionnels, la sécurité au travail, les maladies professionnelles, leur traitement et leur prévention

- En recherche
- En application professionnelle.

Sont appelés à concourir les :

- filières spécialisées en management de la sécurité / santé au travail
- filières autres (*scientifique, technique, ou de management général*), intégrant les dimensions prévention des risques, sécurité et santé au travail.

Quels sont les travaux primés ?

Tout mémoire de recherche ou toute thèse, tout rapport de stage de longue durée ... portant sur les domaines des risques professionnels, de la sécurité / santé au travail, réalisé dans le cadre d'une formation d'un niveau minimum de fin de second cycle (master, école d'ingénieur, école de commerce, ..).

Les disciplines concernées

Que votre discipline initiale soit de sciences de l'ingénieur, de sciences humaines et sociales, de sciences du vivant, de sciences juridiques, de sciences médicales, de gestion, votre expérience, votre observation ou votre analyse de telle ou telle dimension des risques professionnels nous intéresse. Toutes les optiques et toutes les dimensions d'étude des risques professionnels nous intéressent. Les aspects Sciences, Techniques, Information, Ergonomie, Ressources Humaines, Gestion, Organisation, Droit social sont tous susceptibles d'être pris en compte.

Des exemples de champs d'études, de stages, d'analyse

- Risques professionnels : identification, anticipation, maîtrise
- Sécurité et santé au travail : promotion, programmes intégrés
- Maladies professionnelles : détection, prévention, suivi
- Impact des organisations ou des comportements individuels ou collectifs sur la santé et sécurité au travail
- Développement de bonnes pratiques : guides et pédagogie

Quand faut-il s'inscrire ?

Inscrivez-vous **avant le mardi 16 décembre 2009**

En nous envoyant :

- une synthèse en 4 pages maximum de votre étude : thèse, mémoire, ou rapport de stage, récemment finalisé, ou en cours de finalisation
- les avis de vos maîtres professionnels de stage et maîtres universitaires sur vos travaux
- votre curriculum vitae.

Quand est-on sélectionné ?

Vous serez avertis, **avant le 31 janvier 2010**, si vous faites partie des candidats présélectionnés, et vous serez invités à renvoyer au plus tôt votre étude complète. Un premier jury de présélection sélectionnera les meilleurs candidats. Une soutenance pourra être organisée début février 2010.

Quels sont les critères de sélection ?

Notre jury pluridisciplinaire privilégiera, sur les questions de prévention des risques professionnels, de sécurité et santé au travail, les critères de la qualité d'observation terrain, la valeur du travail, l'originalité et la rigueur de l'approche, de même que la qualité rédactionnelle, et les possibilités d'application des idées soutenues.

Quel est le montant du prix ?

Les prix, dans chaque collège :

- Le lauréat du 1^{er} prix recevra 1.500 euros et une aide pour la diffusion de son travail.
- Le lauréat du deuxième prix recevra 1.000 euros.

Si vous souhaitez des informations complémentaires, adressez-vous au secrétariat de votre établissement ou à **Association AINF - 6 rue Marcel Dassault - 59113 SECLIN**
Tél : 03.20.16.92.05 - accueil@association-ainf.com
ou rendez vous sur le site : www.association-ainf.com

ANNEXE

Règlement du Prix universitaire Association AINF

Article 1 : OBJET

Le prix a pour vocation de récompenser des travaux universitaires concernant les domaines de la santé et /ou sécurité au travail au sens large et contribuant éventuellement à l'amélioration de la connaissance de ces domaines.

Article 2 : DESCRIPTION DU PRIX

ASSOCIATION AINF décernera une récompense financière d'une valeur de 1.500 euros au premier lauréat. D'une valeur de 1.000 euros au second lauréat éventuel. Ces montants pourront être réévalués par décision du Bureau d'Association AINF.

Article 3 : CONDITIONS DE CANDIDATURE

Les étudiants candidats à l'obtention du prix devront apporter la preuve de leur inscription dans une des filières de formation décrites ci-après. Ce certificat concernera l'année académique de leur soutenance universitaire et ne devra pas excéder une année d'ancienneté.

Les candidats devront être inscrits ou être issus d'une des écoles ou universités suivantes

Grandes Ecoles d'Ingénieurs et de Commerce reconnues par l'Etat (dernière année d'études ou mastère) ;
Master ou doctorat universitaire.

Article 4 : SELECTION DES ETUDES, MEMOIRES, THESES OU RAPPORTS

1/ Critères de sélection

Les candidats devront présenter une étude de fin de cycle, un mémoire de recherche ou d'investigation, un rapport de stage de longue durée ou une thèse. Le jury privilégiera les critères suivants :

- lien avec les domaines de la santé et/ou sécurité au travail, identification, prévention ou maîtrise des risques professionnels
- qualité et rigueur de la méthode et de l'observation,
- originalité et sens prospectif, qualité de rédaction et valeur du travail effectué,
- apport et possibilité d'application des idées soutenues.

2/ Jury

Un jury est institué pour prendre connaissance, apprécier et sélectionner les études présentées. Il choisira le lauréat.

Outre le Président et/ou le Vice-président d'Association AINF, le jury est composé de 6 à 8 personnalités, membres, anciens membres du Conseil d'Administration d'Association AINF, ou grands experts et partenaires de l'association.

Le jury déterminera la forme et les conditions de ses délibérations. Ses décisions seront sans appel.

3/ Délai de présentation des études et sélection

Avis

Association AINF adressera chaque année un avis d'ouverture des candidatures aux écoles et universités ayant des filières spécialisées touchant au domaine des risques professionnels et industriels, aux questions de santé et sécurité au travail plus largement, aux écoles et universités ayant des filières touchant ou susceptibles de toucher les questions de prospective et d'organisation du travail, de bonnes pratiques en entreprises ... Les étudiants d'autres filières universitaires peuvent cependant déposer leur dossier s'il correspond aux critères énoncés dans le présent règlement.

Il est à noter que les candidatures seront reçues dans **deux collèges**

- a) un collège Prix Universitaire individuel
- b) un collège Prix Universitaire de groupe (de 2 à 4 personnes)

Présélection

Les candidats devront adresser avant la date indiquée (pour 2010, avant le 16 décembre 2009) un résumé de l'étude qu'ils comptent soumettre. Ce résumé est limité à quatre feuilles dactylographiées. Le jury établira une présélection d'environ 6 études qui leur semblent les plus intéressantes et adressera un avis aux personnes présélectionnées avant le 31 janvier 2010.

Sélection finale

Les études complètes présélectionnées devront être adressés à Association AINF dans les 15 jours qui suivent. Une soutenance pourra être organisée courant février.

Remise du prix

Le prix sera remis dans le courant du deuxième trimestre 2010.